



ID DU CONSEILLER 18874

TRANSACTION : SUBSTITUTION DE MANDATAIRE(1)

N° : (n° du registre du mandataire)



DELMDTLOCIADAGTR-V1

Entre les soussignés, ci-après dénommés «LE MANDANT» et «LE MANDATAIRE»

LE MANDANT

La société I@D France SAS au capital de 100 000 €
Adresse de correspondance : I@D France | Carré Haussmann III | CS 10476 | 77564 LIEUSAINT Cedex - France
Siege social : 1 allée de la Ferme de Varâtre | Immeuble Carré Haussmann III | 77127 LIEUSAINT - France
RCS MELUN n° 503 676 421 | SIRET : 503 676 421 00038 | APE-NAF : 6831Z | N° TVA Intracommunautaire : FR38503676421
Titulaire de la Carte Professionnelle de transaction sur immeuble et fonds de commerce délivrée par la CCI de Seine et Marne sous le n°CPI77022018000028002
R.C. Professionnelle n° AN260587 | GENERALI IARD - 2 rue Pillet Will, 75009 PARIS
Garantie financière de 110 000,00 € sans manipulation de fonds n° 14973TRA181 | CEGC - 16 rue hoche 92919 Paris la défense Cedex
Titulaire du compte SOCIETE GENERALE N°00020363457 - Agence 17 avenue de la Libération, 77000 MELUN
Représentée par Mr TRIPARD Roland, Mr BUISSON Damien et Mr SIOUNATH Didier ou par le conseiller négociateur ci-dessous dénommé :

Nom et Prénom du conseiller I@D : BICHAMBERE Marion ID du conseiller I@D : 18874

Exerçant sous le statut d'agent commercial mandataire en immobilier indépendant affilié au réseau I@D France,
immatriculé au RSAC du Tribunal de commerce de : DAX sous le numéro : 820 640 621

Numéro de mandat I@D : 886024

LE MANDATAIRE(2)

(Nom(s), Prénom(s), adresse, CP, Ville) : CACHET DE LA SOCIÉTÉ EN PRÉCISANT LE NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉgal SIGNATAIRE OU DE SON DÉLÉGUÉ
ABAFIM SARL au capital de 50000€ - 443 658 480 RCS Tarbes - Carte professionnelle
N°CPI 6501 2016 000 005 955 délivrée le 28/03/2013 par la CCI de Haute Pyrénées -
16 Avenue de la Marne - 65000 TARBES - France pour le C.I. Guent, Agent commercial
mandataire au RSAC de DAX sous le n° 819 1777 571

MISSION

Par ces présentes, le mandant ayant reçu mandat simple(3) exclusif(3) arrivant à échéance au plus tard le 29/04/2022

sauf révocation, donne pouvoir au mandataire ci-dessus désigné pour négocier le(s) bien(s) et droits immobiliers ci-après désignés aux prix, charges et conditions suivantes :

DESIGNATION

Nom(s) et Prénom(s) des propriétaires vendeurs : Y. JANNICK DUCASSE et Genevieve Elu: - telle NDEIA

TYPE DE BIEN : Appartement Maison/villa Terrain Atelier/surface Immeuble Parking/box/Garage Autre :

Adresse du BIEN à vendre : MRue des Biches 40230 TOSSE

Description sommaire : Maison de 138 m2 avec une terrasse d'un grand côté sur un terrain de 1000 m2 avec piscine, bureau, SDB, WC, etc. etc.

Conditions particulières :

Libre le : 15/05/2021 ou loué(s) suivant l'état locatif ci-annexé

NATURE DE LA DÉLÉGATION ET ÉTENDUE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

La présente substitution de mandataire s'inscrit dans le cadre d'une délégation

- Generale: Aux fins ci-dessus, le mandant s'engage à permettre au mandataire d'accomplir sa mission dans les limites des pouvoirs conférés par le mandat initial ; le mandataire est autorisé à faire de la publicité à ses frais.
Partielle: Le mandataire pourra exercer sa mission dans la limite des pouvoirs conférés ci-après (cocher la ou les case(s) souhaitées):
- Mise en publicité du bien (en ligne, en vitrine, en sur quelque support que ce soit)
- Visite du bien et présentation d'un seul acquéreur
- Constitution du dossier acquéreur

Le mandataire s'engage à accomplir sa mission à hauteur des pouvoirs et obligations qui lui sont ci-dessus délégués. En cas de non-respect de l'étendue de ces pouvoirs, le mandant pourra dénoncer la délégation par lettre RAR avec effet immédiat.

PRIN

Le mandataire ne pourra vendre à un prix inférieur au prix du mandat, soit € : 635000 € Six cent trente cinq mille €

rémunération comprise, d'un montant T.T.C. de € : 31750 € Trente et un mille sept cent cinquante €

à la charge de : vendeur

DUREE

La validité de la substitution de mandat est limitée à la durée du mandat initial, soit le 29/04/2022. Le mandant s'oblige à avertir le mandataire de la révocation du mandat initial.

REMUNERATION

Dans le cas où le titulaire de la présente substitution réalise la transaction, les honoraires seront partagés dans les proportions suivantes : 60 % au Mandant et 40 % au Mandataire.

REDACTION D'ACTE ET PERCEPTION DES FONDS

La rédaction de l'acte sous seing privé devra être dévolue à un notaire spécialement missionné par le mandant. Le notaire sera également séquestre des fonds (acompte éventuel et honoraires).

Fait à : TOSSE Le 11/04/2022

En 2 exemplaires originaux dûment signés dont un pour le mandant, un pour le mandataire et une copie pour l'information du client.

Mots nuls... Lignes nulles...

LE MANDANT

«Lu et approuvé - Bon pour substitution de mandataire»

«Lu et approuvé, Bon pour substitution de mandataire»

(1) À justifier seulement si le mandat du client autorise la substitution de mandataire

Signature of the mandant

LE MANDATAIRE

«Lu et approuvé - Bon pour acceptation de substitution de mandataire»

Agence Immobilière

SARL au capital de 50 000 €

16, Av. de la Marne - 65000 TARBES
Tél. 05 62 34 54 54 - Fax 05 62 34 66 60
Site web : http://www.abafim.fr
E-mail : contact@abafim.com
SIRET 443 658 463 00031
Carte n° CPI 6501 2016 000 005 955